

La *Loi nationale sur les transports* a pour objet de favoriser la mise en place d'un réseau de transport sûr, économique, efficace et approprié pour répondre aux besoins des expéditeurs et des voyageurs. L'Office national des transports (ONT) est responsable de la réglementation économique de tous les aspects du secteur des transports au Canada relevant de la compétence fédérale, y compris le transport aérien, ferroviaire, maritime et par productoduc, ainsi que certains modes de transport motorisé interprovincial. Il s'occupe également de la réglementation de la sécurité ferroviaire. L'ONT jouit de tous les pouvoirs, droits et privilèges d'une cour supérieure au Canada. Bien que les décisions de l'Office aient force exécutoire, celui-ci peut, en vertu de l'article 41 de la Loi, réviser, annuler ou modifier ses décisions ou arrêtés sur demande d'examen. Pour tirer au clair certaines questions de droit ou de compétence, les décisions ou les arrêtés peuvent faire l'objet d'un appel auprès de la Cour fédérale ou d'une requête auprès du gouverneur en conseil.

Ministre responsable :
ministre des Transports

Office national du film

Bureau central
3155, chemin Côte-de-Liesse
Saint-Laurent (Québec)
(Adresse postale : C.P. 6100, succursale A,
Montréal (Québec), H3C 3H5)

Administration centrale
150, rue Kent
Ottawa (Ontario)
K1A 0M9

Bureaux régionaux de distribution : Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Ottawa, Montréal et Halifax.

Autres bureaux : dans toutes les régions du Canada.
Bureaux à l'étranger : New York, Londres et Paris.
Renseignements : Ottawa-Hull - (613) 992-5492;
Montréal - (514) 283-9253 (Communications).

L'Office a pour mandat de produire et de distribuer des films et enregistrements vidéo canadiens et d'en favoriser la production et la distribution. L'Office dispose de tous les moyens de production et de distribution et confie la réalisation d'un grand nombre de ses films à des cinéastes indépendants. La production annuelle est d'approximativement 100 films originaux et 50 adaptations ou versions de films existants. L'Office produit en plusieurs langues des versions de ses films pour l'étranger. Il produit aussi des films IMAX.

L'Office se livre à des activités de recherche et de développement de pointe pour faire avancer l'art et la technologie du cinéma et de la vidéo, et joue un rôle important dans la formation des artisans du cinéma.

Ministre responsable :
ministre des Communications

Pêches et Océans

Administration centrale
Tours Centennial
200, rue Kent
Ottawa (Ontario)
K1A 0E6

Bureaux centraux dans les régions : Vancouver, Winnipeg, Mont-Joli, Moncton, Halifax et St. John's.

Bureaux de district : dans toutes les régions du Canada.

Renseignements : Ottawa-Hull - (613) 993-0600.

Le ministère des Pêches et des Océans est responsable d'un vaste éventail d'activités comprenant, entre autres, la gestion des pêches et la recherche dans les eaux côtières et intérieures, l'expansion économique des pêches, les négociations internationales relatives aux pêches, la recherche océanographique, l'établissement de levés et de cartes hydrographiques, et l'aménagement et l'administration de ports de pêches et de plaisance.

Ministre responsable :
ministre des Pêches et des Océans

Petro-Canada

Administration centrale
150, 6^e Avenue Sud-Ouest
C.P. 2844
Calgary (Alberta)
T2P 3E3

Autre bureau : Ottawa.

Renseignements : Calgary - (403) 296-5850 (Affaires publiques).

Petro-Canada, une société d'État exploitée selon des principes commerciaux, s'occupe de prospection et de production de pétrole et de gaz naturel ainsi que du raffinage et de la commercialisation des produits pétroliers. Petro-Canada est la plus grande société pétrolière et gazière détenue par des intérêts canadiens et elle met l'accent sur les besoins actuels des Canadiens tout en développant de nouvelles sources d'énergie pour répondre à leurs besoins futurs.